

**Fonds de
qualification et
compte
personnel de
formation
FQ-CPF**

Fonds de qualification et compte personnel de formation

Dans le cadre des évolutions liées à son projet stratégique, l'ANFH a décidé de renforcer la mutualisation de ses fonds. Le fonds régional mutualisé « FORMEP » consacré aux études promotionnelles, devient à partir de 2019 le « Fonds de qualification et Compte Personnel de Formation » consacré au financement de formations « CPF » diplômantes, qualifiantes et certifiantes

Ce changement a pour but de faciliter l'utilisation du CPF des agents de la fonction publique hospitalière. En effet, cette nouvelle enveloppe est consacrée au financement de formations pour lesquelles les agents mobilisent leur « CPF »

Les priorités pour le financement de ces formations s'établissent comme suit :

1. Formations relevant du socle de connaissances et de compétences
2. Autres qualifications et certifications non promotionnelles selon les critères suivants :
 - a. Qualification ou certification dans le champ des métiers de la FPH (Répertoire des Métiers)
 - b. Qualification ou certification de niveau V à III et « sans niveau spécifique » (type CQP (Certificat de Qualification Professionnelle et autres) équivalent), voire niveau II
 - c. diplôme, qualification et certification inscrits au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)
 - d. Titres inscrits à l'inventaire de la CNCP (Commission Nationale de la Certification Professionnelle)

Publics

Les publics cibles prioritaires

- Bas niveau de qualification
- Agents de catégorie C
- Filières techniques, logistiques et administratives

Objectif de l'action

- Permettre aux agents peu ou pas qualifiés d'engager un parcours de formation et d'accéder à un premier niveau de qualification.
- Renforcer les compétences professionnelles et assurer une base d'adaptation ou changement des agents dans un environnement de travail en constante évolution.
- Reconnaissance professionnelle des agents des filières techniques, administratives et socioéducatives.

Les formations proposées

Les formations permettent d'acquérir des qualifications de niveau IV et V et sont inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Ces formations permettent une reconnaissance des compétences, d'engager une évolution professionnelle ou de sécuriser son parcours.

Ancienne Nomenclature	Nouvelle Nomenclature (cadre National des Certifications Professionnelles : Janvier 2019)	Équivalents Diplômes
Niveau V	Niveau 3	CAP
Niveau IV	Niveau 4	BAC
Niveau III	Niveau 5	BAC +2
Niveau II	Niveau 6	LICENCE
Niveau I	Niveau 7	MASTER

Recensement des besoins de formation de Fonds de qualification et CPF

A retourner à la délégation pour le 15 juin 2020

Nom de l'établissement :

Nom du Responsable Formation :

Afin de répondre au mieux à vos besoins de formation, nous souhaitons identifier vos besoins à travers ce questionnaire.

Cochez ou complétez les cases pour préciser vos besoins de formation.

Ce dispositif étant pluriannuel merci de préciser le cas échéant le nombre de participants pour les années N++.

Proposition de Thématiques

Nom de la formation Titre Professionnel ou autres diplômes selon organisme de formation (CAP,....)	Besoins Estimés			
	2020	2021	2022	2023
Métiers administratifs Exemples :				
TP Assistante ressources humaines				
TP Secrétaire-Assistante médicosociale				
Vos Suggestions :				
Métiers Techniques Exemples				
TP Agent de propreté et d'hygiène				
TP/CAP Agent d'entretien du bâtiment/ maintenance collectivité				
TP Agent de restauration				

Cap Métiers de la blanchisserie				
TP ou CAP Ouvrier du paysage				
CAP ou TP Cuisine				
Vos suggestions				
Autres Métiers Exemple :				
Agent de stérilisation en milieu hospitalier				
Vos Suggestions :				